



UNIVERSITÉ KANKOU MOUSSA

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ

Le Conseil de Discipline (CDD)

Le CDD statue sur les cas d'indiscipline et de fraude.

Le CDD est composé ainsi qu'il suit :

- un président : le Recteur (DG);
- un vice-président le Vice-Recteur (Recteur) ;
- un rapporteur : le Secrétaire Général ;
- membres :
 - les Doyens des Facultés, les Directeurs des Instituts ;
 - un représentant des enseignants par établissement ;
 - un représentant du personnel ATOS ;
 - un représentant des parents d'élèves ;
 - un représentant des étudiants.

Le représentant des étudiants est nommé pour un mandat d'une année renouvelable ; les autres membres sont nommés pour un mandat de 4 années renouvelable.

Bamako, le 24 septembre 2019

